

ÉVALUATION DE LA MENACE TERRORISTE

Au plan national, la menace terroriste conditionne le niveau du plan Vigipirate dont la nouvelle version, validée par le Conseil de défense et de sécurité nationale du 30 Novembre 2016 est entrée en application le 1er décembre 2016.

3 niveaux sont définis :

1. Un niveau de « **vigilance** » correspondant à la posture permanente de sécurité (pas de limite dans le temps définie)
2. Un niveau de « **sécurité renforcée-risque attentat** » correspondant à une menace terroriste élevée, ou même très élevée et pouvant s'appliquer sur tout le territoire nationale (pas de limite dans le temps définie)
3. Le niveau « **urgence attentat** » susceptible d'être instauré immédiatement après un attentat ou en cas d'entrée en action d'un groupe terroriste identifié mais non encore localisé (sa durée est limitée à la gestion de la crise)

Le plan Vigipirate est un outil central du dispositif français de lutte contre le terrorisme. Relevant du Premier ministre, il associe tous les acteurs nationaux (l'Etat, les collectivités territoriales, les entreprises et les citoyens) à une démarche de vigilance, de prévention et de protection.

Le plan Vigipirate est renforcé dans certains domaines par des plans d'intervention spécifiques qui mettent en œuvre des moyens spécialisés (plans NRBC, PIRATAIR-INTRUSAIR, PIRATE-MER, PIRANET, METROPIRATE, INTERCEPTION PROLIFERATION).

C'est sur la base de l'évaluation de la menace terroriste par les services de renseignement que le SGDSN (Secrétariat Général de la Défense et de la Sécurité Nationale) établit le niveau de la posture du plan VIGIPIRATE à mettre en œuvre. Toutes informations utiles figurent sur le site :

<http://www.gouvernement.fr/risques/comprendre-le-plan-vigipirate>

Au plan local, l'évaluation des menaces est à faire en concertation avec les autorités locales en fonction de la nature de l'événement, de son thème, des spectateurs attendus, des personnalités ou vedettes attendues, du contexte local et de l'environnement du site de l'événement.